Communes de Dully et Bursinel

Dully, le 20 février 2023

Préavis municipal N°03 du 21 mars 2023

Demande de crédit de CHF 150'000.- TTC pour l'assainissement et la rénovation des façades et du local technique de l'Eglise

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour but d'inviter les Conseils généraux des Communes de Dully et Bursinel à accepter un crédit d'investissement pour l'assainissement et la rénovation des façades et du local technique de l'Eglise.

Contexte

Notre église, construite en 1828, fait partie de notre patrimoine historique (classé en note 2), nécessite un entretien particulier.

Depuis la dernière rénovation conséquente en 1960, des travaux d'entretien ont été entrepris périodiquement. Début 2010, des infiltrations d'eau dans les murs en façade ont dû être traitées en érigeant un socle en ciment d'une hauteur d'un mètre sur le pourtour de l'église, avec notamment l'installation d'un système d'assèchement par électro-osmose, qui fonctionne toujours au niveau du socle.

Fin 2021, suite à un été très humide, il est apparu des traces de salpêtre et des zones de façades décrépies au-dessus du socle.

Une légère fissure entre le chanfrein du socle et le crépi de la façade laisse pénétrer de l'humidité.

Sans une intervention relativement importante avec l'installation d'un drainage sur le pourtour de l'église, il se pourrait que cette humidité pénètre plus profondément à l'intérieur des murs, c'est déjà le cas dans le local technique.

En mars 2022, le consultant technique de la commune de Bursinel a été mandaté pour régler cette problématique. Le canton a également participé aux études préliminaires avec un expert en monuments historiques, afin de définir les travaux à exécuter.

Proposition

Afin de régler définitivement ce problème sans effectuer des travaux disproportionnés, l'assainissement est devenu indispensable et nécessitera les travaux suivants :

- Mise en place d'un drainage tout autour de l'église.

- Traitement en profondeur sur les façades des zones touchées par l'humidité et le salpêtre.
- Traitement et colmatage des fissures sur les façades.
- Peinture spéciale sur le socle du bâtiment.
- Peinture des façades
- Traitement des murs intérieurs et peinture du local technique.
- Modification des grilles de ventilation de la porte du local technique.

Planification des travaux

Au vu de leur nature, ces travaux ne peuvent s'exécuter qu'avec des températures et une humidité favorables. Il est donc prévu d'effectuer le nouveau drainage au printemps 2023 et les crépis en été 2023. Une entreprise spécialisée dans les travaux de monuments historiques, notamment dans les crépis de façade, a été retenue.

Subvention du canton

A ce jour, le canton a participé en partie aux frais d'étude de M. Simon, ingénieur en monuments historiques. Une demande pour une participation pour les travaux prévus est en cours.

Estimation des coûts

1.	Sondages	CHF	3'000.-
2.	Installation de chantier et travaux préparatoires	CHF	12'000.-
3.	Drainage	CHF	53'000.-
4.	Traitement des fissures et peinture des façades	CHF	52'000.-
5.	Assainissement du local technique	CHF	6'000.-
6.	Divers et imprévu (env. 10%)	CHF	11'500.-
7.	Honoraires ingénieurs	CHF	12'500.-
	Montant total des travaux TTC	**CHF**	**150'000.-**

Le crédit total nécessaire à ces rénovations, établi sur la base d'offres rentrées, se monte à CHF 150'000.- TTC.
Les communes de Dully et de Bursinel, étant co-propriétaire du bâtiment à hauteur de 50% chacune, le montant sera réparti à parts égales, soit CHF 75'000.- TTC pour la commune de Dully et CHF 75'000.- TTC pour la commune de Bursinel.

Décision du Conseil général

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil général,

- vu le préavis municipal n°03 du 21 mars 2023, demande de crédit de CHF 150'000.- TTC pour l'assainissement et la rénovation des façades et du local technique de l'église,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,
- entendu le rapport de la Commission de construction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,

décide, sous réserve de l'acceptation du Conseil général de Bursinel :

- **d'accorder un crédit de construction de CHF 150'000.- TTC pour l'assainissement et la rénovation des façades et du local technique de l'Eglise, à 50% pour chaque commune, soit un montant de CHF 75'000.- TTC pour la commune de Dully et un montant de CHF 75'000.- TTC pour la commune de Bursinel,**

- **de financer ce montant par le flux de la trésorerie communale et/ou selon l'évolution des finances communales par un emprunt.**

- **d'amortir ce montant dès la 1ère année après les travaux de construction sur une période de 30 ans maximum,**

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 février 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic : La Secrétaire :

F. Mani V. Breda